

Le bulletin d'information de votre Régime supplémentaire de rentes

Les chantiers d'automne

Lors du numéro du printemps 2012, j'ai tracé un historique de l'évolution de notre structure de placement au Fonds Général du Régime au cours des douze dernières années. Je concluais en disant que nous souhaitons mieux équilibrer le risque par une plus grande diversification de gestionnaires. Et dès lors, nous avons commencé à modifier la répartition des actifs entre nos gestionnaires équilibrés. En même temps, nous nous sommes mis à étudier l'introduction de stratégies complémentaires pour pallier à la grande volatilité des actions boursières et aux faibles taux d'intérêt des obligations. La première décision en ce sens a été de confier une partie de notre caisse à un fonds immobilier commercial géré par Investissements Standard Life.

La suite...

Nous continuons nos efforts avec comme objectif, en plus de réduire le risque (trop grande concentration au sein d'un même gestionnaire), de réduire la variabilité (hauts et bas) par une exposition moins grande aux marchés d'actions. Or, comme un investissement plus important au marché obligataire pourrait affecter les rendements à la baisse, nous nous tournerons plutôt vers les produits alternatifs qui devraient nous offrir une diversification plus porteuse. Outre le marché immobilier commercial, nous avons étudié quelques pistes de diversification pour retenir un fonds de stratégies

mondiales à rendement absolu (GARS), qui est aussi offert par la firme Investissements Standard Life (ISL) et dont les performances semblent bien répondre à nos attentes. De plus, afin de laisser aux gestionnaires équilibrés les mêmes paramètres de gestion, nous allons aussi transférer une portion des obligations chez ISL. Donc au total, cette firme aura 33% du portefeuille. Entre-temps le gestionnaire équilibré Foyston, Gordon & Payne continuera à recevoir les contributions mensuelles et Letko Brosseau assumera les sorties de façon à poursuivre le rééquilibrage entre les deux, encore pour quelque temps. Par l'ensemble de ces mesures, nous croyons assurer une meilleure position défensive à notre caisse, dans un contexte mondial toujours difficile et ce, tout en espérant un rendement intéressant. La crise finira un jour, mais quand?

Autre véhicule pour les participants

Comme vous le savez, nous avons un Fonds Général dont je viens de décrire la structure. Jusqu'à récemment, il était d'actions à 70% et le reste en obligations. Les changements apportés réduiront l'exposition en actions de façon substantielle, mais avec une stratégie comportant un rendement plus élevé tout de même que les simples obligations. Le Fonds Transition, est offert pour protéger le capital en fin de parcours avant la retraite, est composé d'environ 75% d'obligations et de 25%

d'actions. Ce qui, comparativement au Fonds Général, réduit considérablement le risque et le rendement attendu. Nous travaillons présentement à constituer un nouveau véhicule qui sera offert aux 50 ans et plus pour réduire leur risque en regard du Fonds Général, mais de façon moins abrupte que le Fonds Transition, et ce avant d'arriver aux 18-24 mois précédant la retraite. Ce fonds intermédiaire sera composé à 50% du Fonds Général et à 50% du Fonds Transition. Pour les 50 ans et plus, un explicatif et un formulaire accompagnent le présent numéro de *La cigale & la fourmi*.

FRV

Le projet de FRV collectif n'a pu se matérialiser, faute d'appui de l'employeur. Nous travaillons cependant à une autre alternative qui serait un service offert à nos participants par une institution sûre, reconnue et compétente. Elle fournirait à la fois un encadrement aux personnes et des tarifs avantageux. Nous sommes en prospection pour trouver le bon partenaire et nous vous informerons des développements lors des prochains mois.

Jacques Denommé,
 président du Comité du RSR
 des employés de Vidéotron (Ouest)



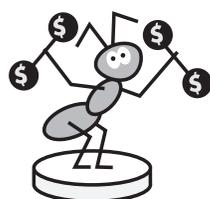
FONDS GÉNÉRAL

Rendement brut du Fonds Général :

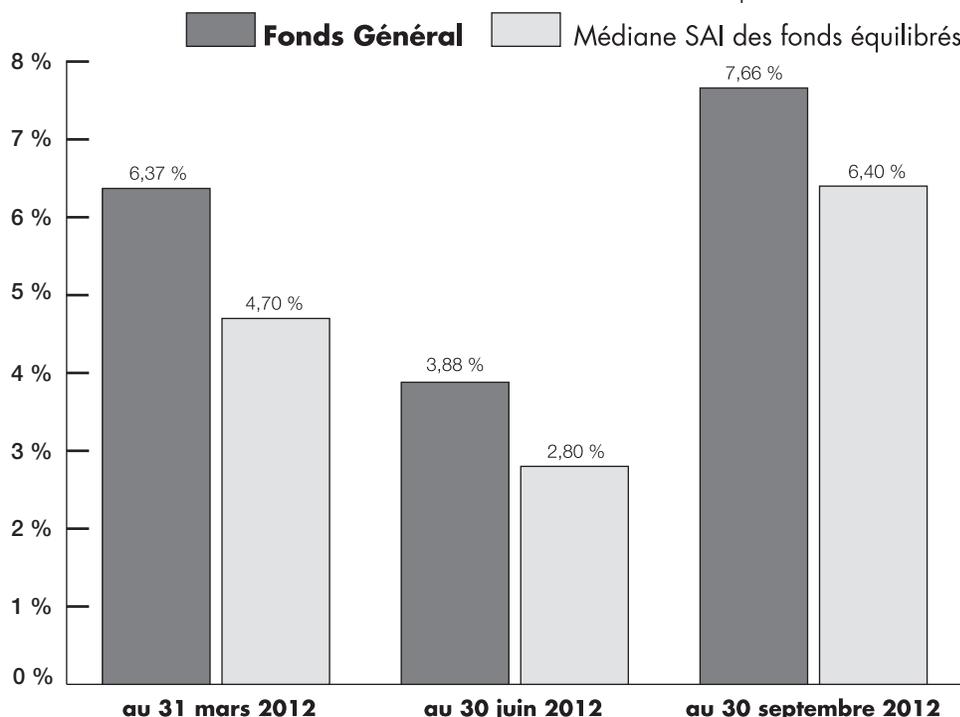
7,66%

Médiane SAI :

6,40%

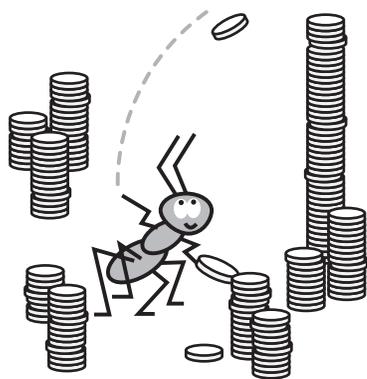


Rendements globaux bruts du Fonds Général au 30 septembre 2012



Répartition du Fonds

au 30 septembre 2012



Le tableau suivant présente les performances des différents gestionnaires de la Caisse de Vidéotron (Fonds Général).

Répartition %	Classe d'actifs	Rendements au 30 septembre 2012 ¹
14,7 %	Letko Brosseau - Revenu fixe <i>Médiane SAI des fonds d'obligations canadiennes</i>	2,20 % 4,20 %
14,5 %	Letko Brosseau - Actions canadiennes <i>Médiane SAI des fonds d'obligations canadiennes</i>	11,20 % 6,30 %
37,9 %	Letko Brosseau - Actions étrangères <i>Médiane SAI des fonds d'actions globales</i>	10,90 % 9,30 %
9,4 %	FGP - Revenu fixe <i>Médiane SAI des fonds d'obligations canadiennes</i>	3,70 % 4,20 %
8,2 %	FGP - Actions canadiennes <i>Médiane SAI des fonds d'actions canadiennes</i>	6,00 % 6,30 %
6,9 %	FGP - Actions étrangères <i>Médiane SAI des fonds d'actions globales</i>	6,53 % 9,30 %
8,4 %	Investissements Standard Life - Fond immobilier²	0,62 %
100 %	Rendement global du Fonds Général <i>Médiane SAI des fonds équilibrés</i>	7,66 % 6,40 %

¹ Tous les rendements sont bruts et en dollars canadiens.

² Depuis le 1^{er} septembre 2012.

Survol des rendements des caisses de retraite et des marchés financiers au 30 septembre 2012

Obligations canadiennes

1. Au premier trimestre, la situation semblait s'améliorer. Les investisseurs ont donc préféré les actifs risqués aux valeurs refuges.
2. Au deuxième trimestre, la forte baisse des taux obligataires canadiens a fait en sorte que ceux-ci se retrouvent encore une fois à des creux historiques.
3. En juin, le ministre des Finances Jim Flaherty a annoncé un resserrement des règles encadrant les emprunts hypothécaires dans le but de ralentir l'endettement des Canadiens.
4. Depuis le début de l'année 2012, la Banque du Canada maintient le taux directeur à un taux faible afin de soutenir l'économie.

Actions canadiennes

1. En début d'année, le ralentissement de la Chine a fait fléchir le prix des produits de base. Les secteurs des matériaux et de l'énergie en ont souffert.
2. Au deuxième trimestre, l'effondrement de Research In Motion (-48,5%) a entraîné le secteur des technologies dans le gouffre (-17,8%).
3. Au troisième trimestre, le regain de confiance des investisseurs permet aux actions de petite capitalisation d'inscrire un rendement supérieur aux actions de grande capitalisation.
4. Le secteur des matières premières a bien performé au troisième trimestre, entre autres avec le prix de l'or et de l'argent qui ont fait respectivement un bond de 11 % et de 30%.

Actions étrangères

1. Au premier trimestre, l'Europe a encore une fois évité une crise bancaire majeure grâce à une nouvelle injection de liquidité. Plusieurs investisseurs qui détenaient des titres en Grèce ont accepté de perdre des sommes considérables afin de limiter les dégâts.
2. Au deuxième trimestre, la Chine a reconnu être en ralentissement et a annoncé plusieurs mesures de relance, dont entre autres une réduction du taux directeur, la première depuis 2008.
3. La mauvaise performance de Facebook depuis son introduction en bourse a nuí au secteur des technologies.
4. Aux États-Unis, la Réserve fédérale américaine a annoncé que des fonds avaient été dégagés afin de stimuler le marché du travail. En effet, elle fera l'achat de 40 milliards mensuellement de titres adossés à des hypothèques jusqu'à ce que l'économie se porte mieux.

En résumé

1. Les taux obligataires devraient rester à leurs bas niveaux au quatrième trimestre.
2. Le ralentissement des mises en chantiers au Canada tarde à se manifester. Cela inquiète les analystes qui craignent une surchauffe du secteur immobilier.
3. La conjoncture économique difficile en Europe pourrait l'entraîner dans une nouvelle récession. Les marchés demeurent très volatiles et le futur demeure incertain.

Indices	au 30 septembre 2012
DEX Univers	3,29 %
S&P / TSX	5,38 %
MSCI Monde	
- \$ cdn	9,26 %
- \$ devises locales	12,41 %
S&P 500	
- \$ cdn	12,57 %
- \$ US	16,44 %
MSCI EAEO	
- \$ cdn	6,43 %
- \$ devises locales	9,10 %
MSCI EM	
- \$ cdn	8,60 %
- \$ devises locales	11,07 %



Médianes SAI	au 30 septembre 2012
Fonds équilibrés	6,40 %
Obligations canadiennes	4,18 %
Actions canadiennes	6,30 %
Actions globales	9,33 %
Actions marchés émergents	8,61 %

Rendements globaux bruts du Fonds Transition

au 30 septembre 2012



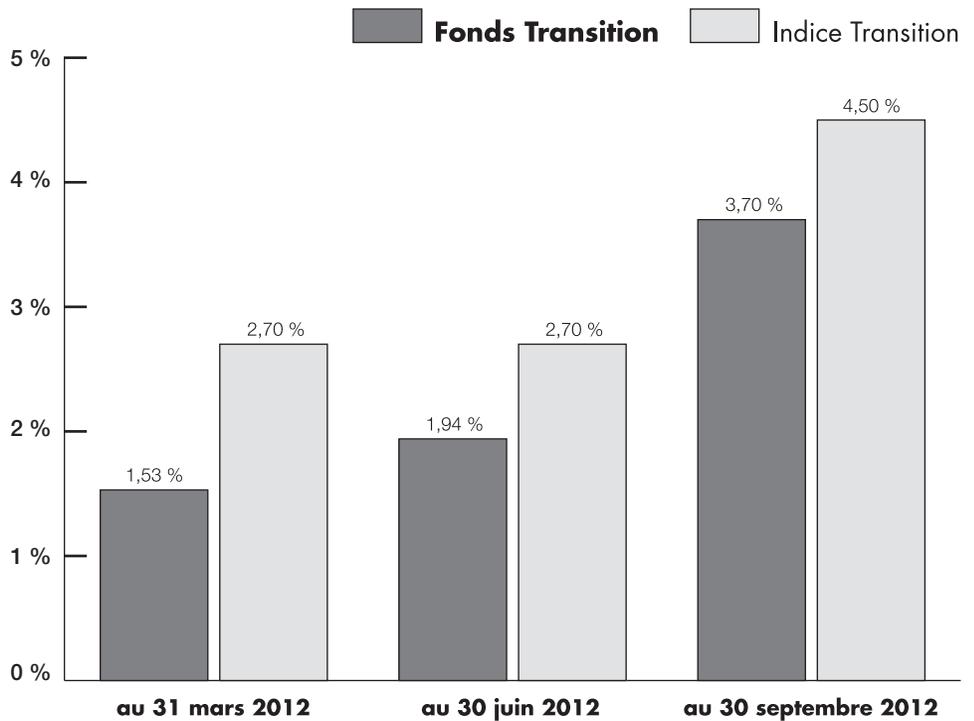
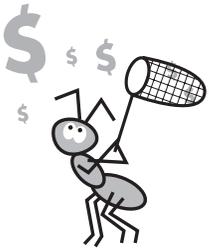
FONDS TRANSITION

Rendement brut du Fonds Transition :

3,70%

Indice Transition :

4,50%



Un nouveau fonds dans notre caisse

Comme mentionné dans l'article de Jacques Dénomé à la première page, le Fonds Général est maintenant investi à hauteur d'environ 8% dans un fonds immobilier commercial géré par Investissements Standard Life. Mme Kathleen Ffrench nous présente le fonds.

Introduction à l'immobilier

L'immobilier offre de nombreux bénéfices, comme entre autres une réduction de risque puisqu'il se comporte pas comme les autres classes d'actifs (actions et obligations), des flux monétaires provenant des loyers, une protection contre l'augmentation du coût de la vie et un rendement plus stable que les titres transigés à la bourse. On trouvera ci-après un résumé du placement immobilier du Régime des employés syndiqués de Vidéotron, Région Ouest.

LE FONDS IMMOBILIER STANDARD LIFE

Sommaire

Le fonds immobilier de la Standard Life a été lancé le 31 décembre 1982 et fêtera son 30^e anniversaire à la fin de 2012. Ce fonds en gestion commune détient plus de 100 propriétés à travers le Canada dans les secteurs bureaux, industriels (locataires uniques et multi-locataires) et commerciaux. Le fonds a une approche de gestion conservatrice et n'utilise pas de dette (levier) pour tenter de bonifier le rendement. Toutes les propriétés contenues dans le fonds sont évaluées par une firme indépendante de façon trimestrielle. Le fonds a une structure ouverte et liquide, conservant ainsi un coussin d'encaisse d'environ 10% pour gérer les demandes de liquidités.

Objectif de placement

L'objectif de rendement du fonds est de 9% par année sur des périodes mobiles de 10 ans. Le fonds a comme objectif de générer un revenu et une appréciation à long terme du capital grâce à un portefeuille constitué principalement d'immeubles productifs de revenus.

Stratégie/style de gestion

La philosophie du fonds est d'investir dans un portefeuille diversifié d'immeubles ayant généré des revenus par le passé ou qui, avec des aménagements ou des rénovations, pourraient afficher des rendements positifs. Ces immeubles sont situés dans les centres urbains à travers le Canada et offrent un bon potentiel de rendement. Les facteurs qui contribuent à maximiser le rendement sont, entre autres, un choix initial judicieux, un bon emplacement et une conjoncture favorable. De façon générale, lorsque le fonds investit dans un immeuble, tout prêt hypothécaire en vigueur est remboursé dès que possible. Un même immeuble ne peut représenter plus de 10% de la valeur marchande de l'actif total net du fonds.

Équipe

L'équipe d'immobilier canadienne, qui compte 10 professionnels et qui est basée à Toronto, est dirigée par M. Blair McCreadie, chef, immobilier canadien. Blair a plus de 25 années d'expérience et s'est joint au groupe Standard Life en 1997.

Quelques statistiques en date du 30 septembre 2012 :

- Taille du fonds : 1 190 millions \$
- Nombre de propriétés : 103
- Nombre de locataires : 707
- Dette (% de la valeur totale du fonds) : 3,7 %
- Rendement moyen par année depuis le lancement du fonds : 9,4 %

IMMOBILIER CHEZ ISL

Investissements Standard Life est l'un des plus importants gestionnaires de placements immobiliers dans le monde (gère plus de 16 milliards \$ d'actifs pour 18 fonds). L'équipe mondiale des placements immobiliers, qui compte plus de 120 employés, offre différentes solutions d'investissement misant sur un grand nombre de marchés immobiliers commerciaux à travers le monde.

**Investissements
Standard Life**



Kathleen Ffrench,
Directrice, ventes institutionnelles
Investissements Standard Life



MOT DE L'ADMINISTRATEUR

par Louis Morrissette

Le commentaire de l'administrateur

Le régime de retraite en cas de décès

Qui héritera des sommes d'argent qui sont détenues à mon nom dans le régime de retraite? Voilà une question qui nous est posée fréquemment, mais qui demande beaucoup de précision lorsqu'on y répond, car les lois qui s'appliquent aux situations décrites ci-après sont complexes.

Notez que depuis le 1er juillet 2011, la Loi fédérale sur les pensions prévoit de nouvelles conditions quant à la personne qui héritera de vos sommes accumulées.

1. Décès avant la retraite

Le présent article porte uniquement sur les sommes détenues à votre nom dans le régime de retraite. D'autres considérations s'appliquent en cas de décès après le transfert dans un REER, un « REER immobilisé », un FRV ou une rente viagère. Un article précédent (disponible sur le site Internet du régime) a déjà traité de cette situation.

2. Code civil du Québec

C'est le Code civil du Québec qui dicte les droits des membres de la famille et des héritiers en cas de décès, **à l'exclusion** des sommes détenues dans un régime de retraite régi par une Loi sur les pensions. Dans le cas de votre régime, c'est la Loi fédérale sur les normes de prestations de pension qui dicte les droits des parties lors d'un décès.

3. Loi fédérale sur les pensions

La Loi fédérale sur les normes de prestations de pension prévoit les dispositions suivantes en cas de décès avant la retraite :

- Si le participant laisse un conjoint survivant (voir définition ci-après), ce dernier a droit à la prestation de décès.
- Le régime peut également permettre à un participant de désigner un bénéficiaire. Si le participant ne laisse aucun conjoint survivant, le bénéficiaire désigné a droit à la prestation de décès.
- Si le participant ne laisse aucun conjoint survivant ou bénéficiaire désigné, la prestation de décès est versée à sa succession.
- Un conjoint survivant est défini comme suit :
 - a) en cas d'inapplication de b), la personne qui est l'époux(se) du participant
 - b) une personne qui, au moment considéré, vit depuis au moins un an avec le participant dans une situation assimilable à une union conjugale

Les sommes détenues en votre nom dans le régime sont divisées en deux portions (les sommes immobilisées et les sommes non-immobilisées – voir définition ci-après) et sont traitées comme suit en cas de décès :

- S'il y a un conjoint survivant, les sommes immobilisées pourront demeurer dans le régime (au nom du conjoint) ou être transférées à un REER immobilisé. Les sommes non-immobilisées pourront demeurer dans le régime, être transférées à un REER ou être remboursées au comptant (après déduction des impôts).
- S'il n'y a pas de conjoint survivant, les sommes immobilisées et non-immobilisées devront être remboursées au comptant.

Les sommes immobilisées incluent les cotisations régulières salariales et patronales, sauf si le participant a participé moins de 2 ans au régime ou si la valeur totale de ces cotisations est inférieure à 20% du MGA (50 100 \$ en 2012). Les sommes immobilisées incluent également les transferts immobilisés.

Les sommes non-immobilisées incluent les cotisations régulières non-immobilisées, les cotisations volontaires ainsi que les transferts non-immobilisés.

4. Commentaire

En d'autres mots, si vous avez un conjoint répondant à la définition décrite précédemment, c'est ce dernier qui héritera à votre décès des cotisations versées à votre régime de retraite, et qui y sont toujours détenues, peut importe ce que prévoit la désignation de bénéficiaire que vous avez signée lors de votre adhésion ou votre testament. La désignation de bénéficiaire que vous avez signée lors de votre adhésion ne sera d'utilité que si vous n'avez pas de conjoint au moment de votre décès.

COMITÉ DE RETRAITE

REPRÉSENTANTS DES EMPLOYÉ(E)S

Jacques Dénomme, président
514 527-4637, poste 224
jacques.denomme@sevl2815.com

Pierre Maltais, vice-président
514 526-9251, poste 3432
pierre.maltais@videotron.com

Guy Gagné
514 527-4637, poste 232
guy.gagne@sevl2815.com

REPRÉSENTANTS DE L'EMPLOYEUR

Roxanne Doucet
514 380-6628
roxanne.doucet@videotron.com

Amélie Bertrand
514 759-2343
amelie.bertrand@videotron.com

MEMBRE INDÉPENDANT

Bruno Tremblay
514 384-9681



Vous pouvez obtenir de l'information sur votre Régime supplémentaire de rentes ou vous procurer les formulaires relatifs au Service de la rémunération et des avantages sociaux, situé au 612, rue St-Jacques, bureau 700.

LA CIGALE & LA FOURMI

Une production de **MAtv**

Chargé de projet
Pierre Maltais



Graphisme
Julie Pelchat
Lana Leclerc

Révision
Richard Lévesque
Johanne Hodge